

PROCES-VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL du 15 octobre 2009

ETAIENT PRESENTS :

MM. BERNIER, MAINGRET, Mme JARRY (arrivée à 18h55), MM. BOURREAU, ROBIN (arrivé à 18h50), Mme LE FEVRE, M. BONIN, Mmes CONTE, PILLOT (jusqu'à 19h45), MM. BERNARD, COTHOUIS, Mmes FERCHAUD, MENARD, MM. COTILLEAU, BEALU, Mme RUAULT, MM. CHARRIER Y., GOULEAU, BROCHARD, CHARRIER M., Mme DUBRAY, MM. MOREAU, PALLUAUD, GIRET, MERCERON, Mme DUFAURET, MM. DUFES, PANNETIER, Mme HENNON, M. BUREAU

ABSENTS/EXCUSÉS : Mme JARRY (jusqu'à 18h55), M. ROBIN (jusqu'à 18h50), M. FAGNON, Mme PILLOT (à partir de 19h45), Mme TALLIER, Mme ARBOIREAU.

POUVOIRS : M. FAGNON à M. BOURREAU, Mme PILLOT à Mme CONTE (à partir de 19h45), Mme TALLIER à M. COTHOUIS, Mme ARBOIREAU à Mme LE FEVRE

Secrétaire de Séance : M. Albert MERCERON assisté des services de la Ville sous couvert du Directeur Général des Services.

Assistaient également : M. LEGRAND, M. GROLLEAU, Mme CHESSERON.

☪

Constatant que le quorum de l'assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

☪

Le Procès Verbal du 10 septembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

☪

Selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la délibération du 3 avril 2008 (cf. document joint en annexe).

Au vu des conventions inscrites dans les actes du maire, Marie Andrée RUAULT demande pourquoi certaines locations sont gratuites et d'autres payantes.

Monsieur le Maire explique que les associations bressuiraises bénéficient d'une location gratuite alors que les associations dont le siège est extérieur à Bressuire doivent payer.

☪

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas fait usage de son droit de préemption urbain.

☪

Monsieur le Maire propose un modificatif à l'ordre du jour :

- Modificatif n°1 : restauration de la Chapelle St Cyprien – autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux

Le Conseil Municipal donne son accord.

FINANCES et ECONOMIE

- BUDGETS ET DIVERS -

Décision Modificative n°5

Monsieur le Maire présente la décision modificative n°5 qui correspond à des ajustements budgétaires.
(voir document joint)

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Subventions Exceptionnelles

- Association **POINT DE MIRE**..... **4 955 €**

(20 % du salaire de l'animateur pour la gestion du Foyers des Jeunes Travailleurs IMAJE exercice 2009)

L'association Point de Mire assure la gestion et l'animation du Foyer IMAJE. Monsieur le Maire précise que le taux de fréquentation est de 74 % et les résidents sont essentiellement des personnes en CDD temps plein, des scolaires de l'enseignement technique et des apprentis. Leurs ressources s'étalent entre 0 et 1213 €. Ils ont de 19 à 29 ans.

La subvention proposée correspond à une participation de la ville de 20 % pour les frais d'animation.

- Association **THEATRE DU BOCAGE**..... **1 600 €**

(suite à une importante demande de jeunes pour suivre les ateliers de pratiques amateurs)

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du différentiel entre le coût du cours et la participation des familles.

Jean Paul BOURREAU informe que cette année, ces cours supplémentaires permettent à certains artistes de garder leur statut d'intermittents du spectacle.

M. le Maire précise que le but de la subvention n'est pas de pérenniser le statut des artistes.

- Association **BOCAGE PAYS BRANCHÉ**..... **500 €**

(Organisation du Festival de la Haie à Saint-Sauveur le 8 novembre 2009)

Christian GIRET explique que cette subvention est sollicitée dans le cadre du Festival de la Haie afin de financer les actions mises en œuvre sur Saint Sauveur au cours de cette journée : randonnée, repas et démonstrations d'élagage, de broyage. Il invite également les élus à y participer le dimanche 8 novembre prochain et précise que la communication relative à l'événement devrait être diffusée prochainement.

Marie Andrée RUAULT précise que cette action entre dans le cadre des Journées de l'Arbre et de la Haie à la Région.

Concernant les haies, Philippe ROBIN indique que l'association Bocage Pays Branché replante actuellement plus de 20 kilomètres de haies bocagères par an.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Convention avec la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » pour le versement d'un fonds de concours pour la restructuration du Centre Aquatique

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » a décidé de restructurer le Centre Aquatique de Bressuire pour en faire un espace aquatique sportif, ludique et de remise en forme.

Cet équipement, situé sur la Commune de Bressuire, va apporter à celle-ci une image de

modernité, de dynamisme et d'attractivité, aussi, il a été convenu avec la Communauté de Communes « Coeur du Bocage » que la Commune de Bressuire participera au financement de l'opération par un montant de 1 500 000 €, sur un montant total de travaux de 8 256 340 € TTC.

Il y a donc lieu de passer une convention bipartite entre la Commune de Bressuire et la Communauté de Communes « Cœur du Bocage » pour entériner ce fonds de concours.

Monsieur le Maire précise que les subventions obtenues pour cet équipement s'élèvent à 1 600 000 € (coût de l'investissement : 7 Millions d'euros TTC) et que le versement du fonds de concours s'effectuera en deux fois.

Marie Andrée RUAULT interroge sur l'avancement des travaux. Monsieur le Maire précise que les travaux de soubassement et les premières élévations de béton sont en cours et que la réflexion concernant le mode de gestion est avancée, l'orientation prise serait celle d'une régie autonome. Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que la gestion des circulations est actuellement à l'étude et qu'une visite de différents équipements avec gestion automatisée est prévue le 29 octobre prochain. Une rencontre avec le club nautique est également envisagée afin de discuter de la future organisation.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

TRAVAUX et EQUIPEMENTS

Commune de Bressuire – Restauration de la Chapelle St-Cyprien – Autorisation de signature des avenants aux marchés de travaux

Robert BONIN rappelle que la Commune de Bressuire a passé des marchés de travaux comportant 6 lots pour la restauration de la Chapelle St-Cyprien. Il soumet 5 avenants à l'approbation du Conseil Municipal (tableau joint).

Ces avenants n°1 en plus -value concernent des travaux supplémentaires imprévus et apparus en cours de chantier sur plusieurs lots, entraînant des frais supplémentaires.

Les moins-values correspondent à des travaux non réalisés en raison des modifications apparues au cours du chantier.

Robert BONIN ajoute que les travaux de la Chapelle St Cyprien ont été financés par la DRAC, la Région Poitou-Charentes et le Conseil Général des Deux-Sèvres. Ils seront bientôt achevés.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer les avenants correspondants.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

Commune de Bressuire – Prestations de Services d'Assurances – Autorisation de signature d'un avenant au marché de prestation de service

La Commune de BRESSUIRE a souscrit des marchés concernant les prestations de services d'assurances, le 4 janvier 2007 pour une durée de six ans.

Un avenant en plus-value est soumis à l'approbation du Conseil Municipal pour **le lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes** conclu avec la SMACL de NIORT (montant initial avant avenants : 23 049 € TTC / an soit 138 294 € TTC sur les 6 ans)

Avenant n° 3 suite à la remise à jour du patrimoine immobilier de l'année 2008. Plus-value de 231.00 € HT soit 250.31 € TTC. Cet avenant porte le montant annuel du marché à : 24 712.68 € TTC (comprenant les 2 avenants précédents).

Il s'agit d'une mise à jour annuelle.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant correspondant.
- **D'INSCRIRE** ces dépenses sur les crédits ouverts au budget.

**Commune de Bressuire – Autorisation de signer le permis de démolir –
Bâtiment Boulevard du Maréchal Foch**

Robert BONIN présente le dossier. La commune est propriétaire d'un bâtiment situé sur la parcelle cadastrée section AR n° 85, boulevard du Maréchal Foch.

Ce bâtiment ne présente pas d'utilité particulière et sa vétusté risque d'occasionner des chutes de pierres sur le domaine public.

Il est donc envisagé de démolir ce bâtiment.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à déposer le permis de démolir correspondant et signer tout acte relatif à ce projet.

**Commune Associée de Noirliou – Programme d'effacement de réseau – Place
de la Fontaine et rue de la Madoire – 3ème tranche**

Maguy DUBRAY explique que dans le cadre de l'embellissement, de l'aménagement du centre-bourg de Noirliou, la commune a sollicité l'ensemble des opérateurs par l'intermédiaire du CTER (Comité Technique d'effacement des réseaux) pour l'effacement du réseau à Noirliou « Place de la Fontaine et rue de la Madoire ». Le CTER a étudié le dossier, celui-ci étant éligible au titre du programme « FACE C ».

Le résultat des estimatifs a précisé la nature des travaux à réaliser et le périmètre d'effacement ; le montant prévisionnel des travaux est de :

	Coût total en euros HT	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge du Conseil Général	Financement à la charge de France Télécom	Financement à la charge de la commune
Réseaux électriques	84 000	84 000	0	0	0
Réseaux téléphoniques	20 801	0	5 053	3 957	11 791
Réseaux éclairage public	18 209	0	0	0	18 209
Total	123 010 € HT	84 000 € HT	5 053 € HT	3 957 € HT	30 000 € HT

A réception de la délibération du Conseil Municipal, le CIPRETE étudiera l'ensemble des demandes et décidera en fonction des critères définis des communes retenues pour bénéficier des aides.

Maguy DUBRAY précise que ce dossier avait déjà fait l'objet d'une délibération l'an passé mais il n'avait pas obtenu les financements escomptés. Il s'agit donc de confirmer ce dossier et de présenter à nouveau les demandes de subventions au titre de l'année 2010.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cet aménagement, le programme des travaux, les montants prévisionnels et ses modalités de financement .
- **DE SOLLICITER** auprès du CTER, les aides financières pour les montants estimés ci-dessus et pour la réalisation des études et travaux au titre du programme « FACE C » 2010, la présente délibération valant engagement de la commune.
- **DE SOLLICITER** une aide financière auprès du SIEDS, pour le renouvellement des mâts d'éclairage public.
- **D'INSCRIRE** les sommes correspondantes au budget 2010.
- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

Commune de Noirterre – Dénomination de voies – Place Eugène Vatel – Allée des Jardins de l'Ecole

Jean-François MOREAU explique que la Commune Associée de Noirterre a proposé au Bureau Municipal du 7 septembre :

Cornuault :

- **DE DÉNOMMER** la Place bordée par la route de Thouars et la rue de l'Abbé Cornuault :

- Place Eugène Vatel – Prêtre à Noirterre de 1902 à 1935
(qui a fait construire le monument aux morts)

- **DE RENOMMER** l'actuelle rue des Jardins et ce pour éviter la confusion avec la rue des Jardins à Bressuire :

- Allée des Jardins de l'Ecole

Il est précisé que le monument aux morts est un monument catholique et que les noms de personnes dissidentes n'y sont pas inscrits. On ignore aujourd'hui, si le prêtre n'a pas souhaité les inscrire ou si les familles dissidentes n'ont pas souhaité que leurs défunts apparaissent sur ce monument.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **DE DÉNOMMER** la place bordée par la route de Thouars et la rue de l'Abbé Cornuault :

- Place Eugène Vatel – Prêtre à Noirterre de 1902 à 1935

- **DE RENOMMER** l'actuelle rue des Jardins et ce pour éviter la confusion avec la rue des Jardins à Bressuire :

- Allée des Jardins de l'Ecole

Commune Associée de Noirterre – Projet d'aménagement du centre-bourg – Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des aménagements de sécurité

Jean François MOREAU indique que la Commune Associée de Noirterre envisage de réaménager son centre-bourg et notamment dans une première tranche :

- la rue de l'Abbé Cornuault
- la rue du Vieux Château
- la Place de l'Eglise
- une portion de la route de Faye l'Abbesse
- la rue des Jardins

Une partie de ces voies sont des voies départementales (route de Faye l'Abbesse et une partie de la rue de l'Abbé Cornuault suite à échange en cours entre voies départementales et communales)

Les principaux aménagements sur ce secteur sont les suivants :

- réduction de la largeur de la chaussée

- mise aux normes des trottoirs (accessibilité des personnes handicapées)
- réfection de l'éclairage public
- traitement paysager
- réalisation d'un plateau devant la sortie du parking desservant une école, un commerce et un local communal
- organisation de stationnement

L'ensemble des travaux sur cette zone est estimé à 48 350 € HT soit 57 826,60 € TTC

Jean François MOREAU ajoute que les travaux ont débuté fin août. Les réseaux d'eaux et les enfouissements de réseaux devraient avoir lieu avant la fin de l'année. En 2010, les voiries et espaces verts seront réalisés.

La subvention attendue est d'environ 30%.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

➤ **DE DEMANDER** au Conseil Général une subvention aussi élevée que possible pour ces travaux situés sur la route départementale au titre des aménagements de sécurité.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Projet d'Aménagement « Village Golf » :

Avant de présenter le projet, Monsieur le Maire laisse la parole à Guy MAINGRET.

Monsieur MAINGRET explique qu'étant partiellement concerné par le dossier, il préfère quitter la séance le temps que ce point soit abordé.

Après le départ de Guy MAINGRET, Monsieur le Maire rappelle avec regret que lors du vote du PLU, certains avaient reproché l'intéressement possible de Guy MAINGRET au dossier. Il souhaite mettre en avant l'intégrité du premier adjoint.

Monsieur le Maire présente le projet. Il rappelle que l'implantation du plateau technique à Faye l'Abbesse est maintenant confirmée.

Il explique que pour la réalisation de cette structure, 4 consortiums ont été retenus, qui doivent chacun présenter un projet. Un seul sera ensuite retenu et réalisera les travaux sans appels d'offres complémentaires. Il est cependant souhaité que des travaux puissent être sous-traités à des entreprises locales. Les acquisitions foncières sont en bonne voie et le dossier sera bientôt clos. La Communauté de Communes y implantera une zone d'activité afin d'offrir des services (ambulance, fleuriste...).

L'ouverture du plateau technique est prévue pour 2013. Dans un premier temps, environ 200 emplois pourraient être créés ou déplacés. Le projet de village golf s'intègre dans la volonté de la ville d'accroître son offre de services sportifs et résidentiels.

Les besoins de logement sur Bressuire-ville doivent être satisfaits par l'offre de nouveaux espaces. L'objectif est d'attirer des cadres ou du personnel médical avec un concept original.

Le projet permettrait donc de créer 250 à 300 logements dont les espaces verts seraient utilisés comme parcours de golf.

Une réflexion doit donc être menée pour mêler habitat – toute forme d'habitat avec une recherche de haute qualité environnementale - qui permette à la fois de répondre aux besoins en logement et constitue une attractivité naturelle avec des zones de loisirs originales.

Un premier investisseur privé s'est présenté mais n'avait qu'un but purement commercial donc sa proposition a été refusée.

Les terrains envisagés, entre la Route de Beaulieu et celle de Voultegon appartiennent aujourd'hui à trois propriétaires et sont exploités par trois fermiers.

Le golf doit être le produit d'appel et le projet pourrait se dérouler sur 10 ans.

Il est donc proposé de réaliser une étude de faisabilité qui pourrait déboucher sur la réalisation d'une zone d'aménagement concertée mêlant terrains à construire et parcours de golf.

Cette étude pourrait, par exemple, être confiée à la Société d'Economie Mixte (SEM) Deux-Sèvres Aménagement et elle permettrait de maîtriser les éléments indispensables pour engager une consultation afin de confier à un aménageur la réalisation de ce programme.

Cette SEM a été créée en 2005-2006 et les collectivités dont Coeur du Bocage y ont investi des capitaux.

Les études seraient réalisées par la SEM et s'il y a création d'une ZAC, ce sont les capitaux de la SEM qui seront engagés. Si ensuite, le projet devait aller plus loin, il y aurait discussion entre la collectivité et la SEM pour répartir les actions à réaliser. L'objectif est que l'acheteur bénéficie ensuite de prix abordables.

Un programme de 250 à 300 maisons peut paraître très important mais une SEM n'a pas les mêmes objectifs de rentabilité et de délais qu'un investisseur privé. Cela permet de faire courir la commercialisation sur 6 ans et cela représente alors 50 maisons par an (contre 150 réalisées sur Bressuire avant la crise). Cela laisse donc une place non négligeable à la construction dans les Communes Associées car en revanche les investissements Bressuire-ville en terme de lotissements seront probablement concentrés sur ce site.

Jean Pierre DUFES a trois interrogations :

1- le concept est original mais l'emplacement du projet est-il judicieux ? Y a t'il d'autres sites possibles ?

2- le projet couvre 100 hectares, que propose t-on aux actuels exploitants ?

3- le nombre de maisons est très important. Ne risque t-on pas de mettre à mal l'équilibre actuel ?

Monsieur le Maire explique que le golf est gratuit car il est l'équipement d'un lotissement. Il ne coûtera rien aux contribuables. L'objectif premier est de créer des lotissements devant répondre aux nouveaux besoins de la population. Le golf est accessoire mais sert de produit d'appel.

Il indique que d'autres lieux ont été étudiés mais que celui-ci est le plus cohérent (station d'épuration, échangeur sur la RN 249, passage sous la voie, bonne exposition...), mais l'étude de faisabilité mettra peut-être d'autres sites en lumière.

Si la collectivité avait décidé de réaliser un golf ex-nihilo, il faudrait le payer.

Sur ce site, certains terrains sont effectivement de bonnes terres agricoles et d'autres non.

Le problème des reclassements est à l'étude. Certaines situations seront plus faciles à faire évoluer que d'autres. Monsieur le Maire assure qu'aucune terre ne sera utilisée tant qu'une solution n'aura pas été trouvée pour les exploitants.

Concernant les lotissements, on peut également imaginer que certaines parcelles puissent être réservées à la résidence secondaire.

Les entreprises du Bocage ont évoqué récemment leur intérêt pour un tel projet qui leur permet d'avoir un argument supplémentaire pour attirer des cadres.

Monsieur le Maire assume le risque de créer des investissements normalement dévolus à des villes plus importantes.

L'objectif de la ZAC est d'être prêt pour la négociation en 2012.

Michel GOULEAU s'interroge également sur le devenir des agriculteurs en activité.

Monsieur le Maire ajoute que depuis 3 ans, il y a avec la Chambre d'Agriculture un observatoire foncier agricole et cela permet d'être sans cesse en veille et de bien connaître le territoire.

Il rappelle qu'un golf de ce type emploierait 7 personnes à temps plein sur 60 hectares, des agriculteurs souhaiteront peut-être y être employés.

Albert MERCERON soulève la question de la gestion et de l'entretien de l'équipement.

Monsieur le Maire explique qu'il y a à Bressuire une association de golf de 90 licenciés et que l'on estime à 200 le potentiel de joueurs fidèles sur le Bressuirais. Un golf fonctionne avec des habitués mais également des green fees (parcours à la journée). Les joueurs aiment beaucoup

utiliser de nouveaux parcours. On estime le nombre potentiel de green fees annuels à 5 000 à 6 000.

Il pourrait être envisagé que l'association bressuiraise exploite le golf. L'objectif est que le golf puisse devenir un sport accessible au même titre que le tennis aujourd'hui sur Bressuire.

Par ailleurs, le golf devient une discipline olympique. Cela peut attirer de nouveaux joueurs, les plus jeunes notamment. Les écoles pourraient l'utiliser afin de populariser cette activité.

Pour proposer des tarifs abordables, la gestion du Golf pourrait être déficitaire. Mais les constructions vont rapporter en ressources diverses, à terme, 1 000 000 €. 80 ou 100 000 € pourraient être affectés sans problème au déficit de gestion.

Christophe BEALU souhaiterait connaître le contenu de la lettre de mission qui pourrait être faite à la SEM, y trouvera-t-on la recherche de terrains d'échange pour les exploitants, la construction de logements sociaux, l'incitation à la construction de maisons basse consommation.

Concernant les négociations avec les agriculteurs, Monsieur le Maire explique qu'il préfère les suivre lui-même avec la Chambre d'Agriculture et la SAFER. Pour le reste, il attend de ce projet un investissement exemplaire au niveau du développement durable (récupération des eaux de toitures, constructions bioclimatiques, maisons en bois, orientation optimum, mixité sociale...). Il est vrai qu'un golf est très consommateur en espace rural mais il servira également de lieux de promenade en prolongement de la Coulée Verte.

On estime à 27 hectares environ les espaces possibles de constructions.

Il est demandé qui sera propriétaire du golf. Monsieur le Maire précise que la SEM rétrocèdera à la commune les espaces verts et les rues donc le Golf.

Michel GOULEAU s'interroge sur les coûts de fonctionnement et demande qui emploiera le personnel.

Il est précisé que l'association sera l'employeur et que les coûts de fonctionnement pourraient s'élever à 300 000 € environ, dont 200 000 € sont facilement couverts.

Christophe BEALU ajoute que l'attrait des cadres pour notre territoire dépendra de la qualité du plateau technique.

Philippe ROBIN explique que l'objectif est d'attirer mais aussi de garder les nouveaux habitants ici. Le projet de démocratiser le golf est intéressant. Il rejoint Monsieur le maire sur le fait que le tennis à Bressuire n'est plus élitiste. Quant au lieu, il lui semble approprié car il reste aggloméré. Il indique qu'il s'agit d'un projet politique osé mais que c'est un risque à courir.

Michel PANNETIER ajoute qu'il faut retenir également les jeunes retraités sur le territoire et que cet équipement pourrait alors être intéressant.

Quand le demi échangeur du RD 35 sera réalisé, on sera alors à moins de 10 minutes du plateau technique.

En Grande Bretagne, beaucoup de Golf sont les parcs et espaces verts des villes. La proximité de la zone commerciale est également un atout pour le projet.

Marie Andrée RUAULT demande la prise en compte dans le projet des zones humides. Elle souhaite également savoir si l'étude sera présentée aux élus et comment se fera la gestion de l'arrosage en cas de sécheresse.

Elle indique que le projet est attractif mais demande si certains services ne sont pas prioritaires (aide à domicile...).

Monsieur le Maire précise que l'étude de faisabilité sera présentée en Conseil Municipal.

Concernant l'aide à domicile, il explique la concurrence avec les associations et les entreprises privées.

Concernant la participation de la commune à l'entretien des espaces, il ajoute qu'elle sera beaucoup moins importante que pour d'autres associations.

Les golfs sont constitués d'obstacles (élévations, trous d'eau...) il faudra veiller à les faire correspondre avec les zones humides.

Les eaux de pluie récupérées des toitures devraient permettre d'alimenter des obstacles d'eaux

qui serviront ensuite à l'arrosage des pelouses.

Le golf sera lié à des lotissements qui rapporteront des impôts locaux. Il sera donc possible de réinjecter une partie de ces recettes pour assurer un fonctionnement viable du golf.

Michel GOULEAU trouve intéressant de créer des sports peu développés sur le secteur.

Pierre BUREAU aimerait que le Conseil Municipal soit régulièrement informé de ce dossier, si possible avant la presse.

Monsieur le Maire explique que la presse, au vu de l'ordre du jour du Conseil Municipal, a souhaité en savoir plus sur ce projet avant la réunion.

VOTE : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide :

- **DE LANCER** l'étude de faisabilité Village Golf
- **D'APPROUVER** le concept général consistant en un nouveau quartier mêlant habitat et zone de loisirs (parcours de golf 18 trous)
- **D'APPROUVER** la mise en oeuvre d'une étude de faisabilité de ce projet qui pourrait déboucher sur la création d'une zone d'aménagement concerté
- **DE CONFIER** à la SEM des Deux-Sèvres la réalisation de cette étude.

Monsieur le Maire conclut en remerciant l'assemblée de sa confiance et indique que le délai de l'étude devrait être de 5 ou 6 mois. Il y aura ensuite une phase active de création de la ZAC et l'avancement du projet devrait permettre une négociation des terrains en 2012.

Guy MAINGRET rejoint la séance.

Cession d'un terrain sis à la Richardière à GPA 79

L'association Groupement PEP APAJH (GPA 79) souhaite regrouper dans un même lieu les différents organismes dont elle a la charge, à savoir :

- Centre Médico-Psycho Pédagogique (CMPP)
- Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)
- Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD)

A cette fin, l'association s'est portée acquéreuse d'une parcelle de 2.548 m² située à la Richardière sur une parcelle appartenant à la commune.

Le prix de vente des terrains est fixé à 15 € le m².

PARCELLE ACQUISE : **Section ZM n°11p, CE n°188p**

SUPERFICIE : **2.548 m²**

PRIX : **15 € le m²**

DOMAINE : **15€ le m²**

NOTAIRE : **M^e GRANIER à la charge de l'acquéreur**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Prescription :

Guy MAINGRET explique qu'il s'avère nécessaire de corriger un certain nombre d'erreurs qui se trouvent dans le Plan Local d'Urbanisme.

Ces erreurs sont de plusieurs ordres, par exemple :

- Zonage
 - Maisons individuelles situées en zone A mais n'appartenant pas à des agriculteurs,
 - Limites de zonage situées en milieu d'un bâtiment
- Règlement
 - Contradiction au sein d'un même article

Ces coquilles proviennent exclusivement de ratés lors de la mise en forme du document final par le bureau d'études chargé de l'élaboration du PLU.

Après rencontre avec les services de l'Etat, il s'avère qu'une nouvelle procédure dite de modification permet de corriger les erreurs matérielles de ce type.

Cette procédure est assez simple car elle ne nécessite pas d'enquête publique.

La population est invitée à consulter le dossier, à cette fin un avis sera publié dans la presse et par voie d'affichage.

Il est proposé au Conseil Municipal de prescrire la procédure de modification simplifiée du PLU.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune Associée de Noirterre – Acquisition d'une bande de terrain sise rue de l'Abbé Cornuault appartenant à M. Michel GABARD

La Commune a pour projet l'acquisition d'une bande de terrain sise rue de l'Abbé Cornuault à Noirterre.

Il s'agit d'une emprise de 40 m² en forme de triangle, située à l'angle de la rue de l'Abbé Cornuault et du chemin rural qui longe le presbytère.

Il est prévu de rectifier ce carrefour dans le cadre des travaux d'aménagement du centre bourg afin d'améliorer la circulation et la sécurité des véhicules.

Le prix de la transaction est fixé à 1 €.

CADASTRE : **Section 193AV n°578 et 580**

SUPERFICIE : **40 m²**

PRIX : **1 €**

NOTAIRE : **M^e GRANIER frais à la charge de la commune**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune Associée de Saint-Sauveur – Cession d'un terrain sis de Palveau à l'Association de la Bodinière – Prorogation de la condition suspensive

Christian GIRET indique qu'en novembre 2007, la Commune a cédé à l'association de la Bodinière, un terrain situé rue de Palveau à Saint-Sauveur (cf. CM du 19/10/2006).

Cette parcelle était destinée au déplacement de l'Ecole Primaire située rue des Sarrasins.

Cette vente était conditionnée à la construction d'un nouvel ensemble scolaire dans un délai de deux ans, sinon la Commune se réservait le droit de reprise du terrain.

Ce délai sera échu en novembre 2009, l'association demande une prolongation de deux ans avant la mise en œuvre de son projet.

Christian GIRET indique que le projet est actuellement bloqué faute de financements. Les parents sont à la recherche de solutions.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune Associée de Terves – Création d'une servitude de passage avec la Société B.L.F.A.

La société Bernard Legeais Foncier Aménagement (BLFA) a déposé un projet de lotissement sur des terrains situés aux Terres du Haut du Bourg à Terves.

Monsieur le Maire suspend la séance quelques minutes afin de permettre à M. LEGEAIS, promoteur du projet, de donner des informations sur le dossier.

La desserte de projet nécessite de faire passer un certain nombre de réseaux sur des parcelles

communales en nature de chemin.

Il est donc proposé d'instaurer une servitude tous réseaux au bénéfice des terrains du futur lotissement, à savoir :

- fonds servant : parcelle cadastrée section 324AR n°125 et 594 appartenant à la Commune,
- fonds dominant : parcelle cadastrée section 324AR n°123, 124 et 302.

L'ensemble des frais de raccordement et les frais de notaire pour l'établissement de la servitude sont à la charge de la société BLFA.

Marie Andrée RUAULT demande si ce projet de lotissement prend bien en compte toutes les normes accessibilité au niveau des rues et de trottoirs notamment.

Jean Pierre DUFES confirme qu'il s'agit d'un lotissement exemplaire.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Commune Associée de Terves – Acquisition de terrains sis au Linot appartenant à M. Robert TALBOT et M. Patrice PELTIER :

La Commune a pour projet l'acquisition de plusieurs parcelles situées au Linot de Terves.

Il s'agit d'une emprise de 1,4 hectares dont une partie doit permettre d'aménager à moyen terme une liaison entre le chemin du Linot et le chemin du Pas Bodin.

Le reste des terrains constituera une réserve foncière destinée à l'habitation.

Il est précisé que ce terrain n'est pas exploité et qu'il pourrait peut-être être confié à la SAFER.

Le prix de la transaction est fixé à 3 000 € l'hectare.

CADASTRE : **Section 324AX n°476, 477, 398, 391, 390, 480, 478, 255**

SUPERFICIE : **13 643 m²**

PRIX : **3 000 € l'hectare**

NOTAIRE : **M^e GRANIER frais à la charge de la Commune**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

ACTION CULTURELLE

Programmation du Théâtre de BRESSUIRE – Demande de Subvention au Pays du Bocage Bressuirais – Second Semestre 2009

Marie JARRY propose de solliciter une subvention d'un montant de 2 640 € auprès du Pays du Bocage Bressuirais pour participer au financement des actions de promotion et de développement de la danse mises en oeuvre dans le cadre de la programmation du Théâtre de Bressuire sur la période d'octobre à décembre 2009.

Cette subvention est sollicitée dans le cadre de la charte des manifestations du contrat régional de développement durable signé entre la région Poitou-Charentes et le Pays du Bocage.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

DIVERS

Service des Sports – Convention Tripartite Lycée Saint-Joseph / Roller / Ville de Bressuire – Validation des tarifs

⇒ Principe

Le Club de Roller ne peut plus disposer de la salle du Legta (en travaux) pour plusieurs de ses entraînements. Il a donc fallu passer une convention tripartite entre la Ville, le Roller et le Lycée St Joseph.

Il est précisé que la salle est utilisée 6 heures par semaine.

⇒ Tarif location de la salle de sports du lycée

Sur la période scolaire 2009/2010 : **100 € par mois sur 10 mois de l'année : 1 000 €**

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Service des Sports – Subvention Exceptionnelle – Prise en charge des transports – Classes aménagées – Clubs de Tennis de Table et Gymnastique – Validation des tarifs

⇒ Principe

Certains clubs de sports comme l'Entente Pongiste et La Givre en Mai utilisent les services d'un transporteur pour emmener des élèves des collèges en classes aménagées pour le sport. Il s'agit de prendre en charge la moitié des frais de transports.

Monsieur le Maire précise que les classes aménagées sont de plus en plus fréquentées et que la collectivité ne peut pas tout assumer avec le bus municipal.

Pascale FERCHAUD précise que les élèves des classes aménagées ont la possibilité d'approfondir leur pratique d'un sport tout en poursuivant une scolarité normale. Ils ont un allègement de certains horaires et terminent deux fois par semaine à 15 h 30.

⇒ Entente Pongiste

Sur la période scolaire 2008/2009 : total de 606 € de transport
soit 303 € à leur verser.

⇒ Givre en mai

Sur la période scolaire 2008/2009 : total de 2 794,50 € de transport
soit 1 397,25 € à leur verser.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

PERSONNEL COMMUNAL

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet

L'agent recruté en novembre 2008 lors de la vacance du poste de Technicien Énergie est titulaire du diplôme d'Ingénieur.

Dans le cadre de l'évolution de l'approche dans le domaine sensible des énergies et du développement durable, il est nécessaire de rechercher toutes les qualifications nécessaires afin de mieux appréhender l'avenir de cette filière.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'ouverture d'un poste d'Ingénieur Territorial à temps complet permettant à l'intéressée d'envisager le concours correspondant.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Modification du tableau des effectifs – Création de poste – Un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet

Suite au départ à la retraite d'un agent à la Direction de l'Urbanisme et des Affaires Foncières en juillet dernier, le recrutement d'un nouvel agent pour le service a été effectué.

L'agent parti à la retraite était titulaire du grade de Rédacteur Chef et il est nécessaire de modifier ce grade pour permettre le recrutement d'un agent par voie de recrutement externe sur le 1^{er} grade d'accès sans concours à la FPT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'ouverture d'un poste d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe à temps complet.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Indemnités de missions – Remboursement des indemnités journalières de mission au taux maximum :

Dans le cadre de déplacement pour formation, le remboursement des indemnités de mission est calculé sur le taux ministériel de base fixé par décret.

Taux en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006.

L'indemnité journalière de mission se compose de deux indemnités de repas et d'un indemnité de nuitée :

- indemnité de repas 15,25 €
- indemnité de nuitée (y compris le petit-déjeuner) 38,11 €

Afin de permettre de rembourser les frais d'hébergement d'hôtel ayant cours dans les grands pôles urbains, il est demandé au Conseil Municipal de fixer le remboursement des indemnités de mission sur le **taux ministériel maximum** fixé par décret à savoir.

Taux en vigueur depuis le 1^{er} novembre 2006
Indemnité de repas : 15,25 € (sans changement)
Indemnité de nuitée : 60 €

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

Indemnisation d'une stagiaire Bafa dans le cadre des Pass'sports Loisirs 2009

Le Bureau Municipal du 7 septembre 2009 s'est prononcé pour l'attribution d'une indemnité de stage pour Mlle Lucie GABARD dans le cadre de sa participation au Pass'sports loisirs 2009. Montant : 200 €.

VOTE : Adopté à l'unanimité des votants

QUESTIONS DIVERSES

☒ **ECOLE PUBLIQUE**

Christophe BEALU demande si l'ouverture d'une école publique à Saint Sauveur a été envisagée. Christian GIRET indique que l'ancienne école publique n'est pas désaffectée et qu'elle permet d'accueillir la cantine et le périscolaire mais que l'école publique actuelle de rattachement est Jules Ferry. Si une école publique ouvrait sur la Commune Associée, cela mettrait en péril l'école privée. Cette possibilité n'a donc pas été évoquée.

☒ **RN249**

Bruno COTHOUIS souhaite connaître l'avancement du dossier RN 249.

Monsieur le Maire invite ses collègues à un rassemblement pour la RN 249 le vendredi 16 octobre à partir de 17 h - cour de la Mairie. Il est prévu de rejoindre les élus de Delta Sèvre Argent au niveau du « Pont des Soupirs », pont de la RN249 entre la Faye de Brétignolles et Beaulieu sous Bressuire.

Monsieur le Maire explique son dernier rendez vous avec Madame la Préfète et le responsable de la DRIRE Poitou-Charentes relatif au coût de l'opération et à son financement. Lors de cette réunion, il a contesté les estimations faites. Aujourd'hui, on nous annonce 49 Millions d'euros. 23 kilomètres ont été réalisés entre Cholet et Bel air à Nueil-les-Aubiers dont 3 échangeurs et 19 ponts pour 90 M d'euros. Il reste 10 kilomètres à réaliser. Si l'on divise par 2, les précédents montants on arrive à 45 M et non 49 comme annoncés. Par ailleurs, les résultats des appels d'offres pourraient être favorables.

Trois possibilités sont proposées :

1^{ère} possibilité : l'Etat ajoute des crédits par le biais du plan de relance dont les Deux-Sèvres n'ont que très peu bénéficié.

2^{ème} possibilité : il y aura un nouveau PDMI (Programme de Modernisation des Itinéraires) en 2013. Monsieur le Maire propose de mobiliser les crédits disponibles sur l'essentiel et que les travaux connexes soient réalisés en 2013 grâce au nouveau programme.

3^{ème} possibilité : on discute ensemble sur un coût actualisé. Si les collectivités n'abondent pas les 19 millions restant à trouver, les 30 millions de l'Etat repartiront à Paris. Il est proposé d'abonder à hauteur de 12 millions. Le Conseil Général est d'accord pour participer. Il reste à convaincre les collectivités et la Région. Un financement des Communautés de Communes n'est pas à exclure. En revanche, si les coûts après appels d'offres s'avéraient moins élevés, il faudrait que les collectivités soient prioritairement remboursées de la différence et que l'Etat continue de financer ses 30 millions.

Monsieur le Maire rappelle que les routes ne sont pas une fin en soi, elle sont un moyen de développement d'un territoire.

Une réunion entre la Région et le Département est prévue. Le Conseil Général veut une réunion avec l'ensemble des financeurs possibles. Les choses bougent mais moins vite qu'on ne le souhaiterait. Il y a cependant une réelle volonté commune d'aboutir.

Pierre BUREAU s'inquiète de l'avenir des financements des collectivités devant le désengagement de l'Etat. Il va falloir expliquer à la population pourquoi il y a des ponts dans les champs.

Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas normal que les collectivités participent à ces financements mais pour autant tout le monde doit s'engager d'une façon ou d'une autre. Aujourd'hui par exemple, les communes n'ont pas la compétence « lycée » mais elles réalisent des parkings et des salles de sports pour les lycées. Il faut que tout le monde participe.

Cependant il n'est pas remis en cause que l'Etat doit assumer ses responsabilités. Si l'Etat a construit trois ponts, il est logique de continuer.

Si l'argent doit servir à sécuriser la RN 10 : on créera une « autoroute » gratuite en parallèle de l'autoroute actuelle.

Plutôt que de mettre 170 millions sur la RN10, mieux vaudrait les mettre en déduction des coûts des transporteurs pour qu'ils prennent l'autoroute.

Pierre BUREAU explique qu'aujourd'hui compte tenu du coût des autoroutes, les transporteurs obligent leurs chauffeurs à utiliser les routes nationales.

Erik Bernard indique que l'avenir du transport terrestre est le ferroutage.

Yannick Charrier interroge Monsieur le Maire sur le demi-échangeur du RD 35.

Monsieur le Maire indique que l'Etat avoue avoir du retard sur ce dossier (9 ans). Les crédits sont toujours ouverts et le projet est toujours en cours. Compte tenu du plateau technique, ce demi échangeur devient indispensable afin d'éviter la fuite des patients vers Cholet.

Michel Gouleau évoque les autres manifestations importantes de la fin de semaine comme celle des producteurs de lait.

Monsieur le Maire indique que la question s'est posée de fermer les mairies mais aucune correspondance n'a été reçue dans ce sens.

Il ajoute que les élus marquent bien sûr leur solidarité pour trouver des solutions au problème des laitiers.

Monsieur le Maire rappelle que les cours sont les mêmes qu'en 2007 mais que les charges ont augmenté de 25 %.

Guy Maingret se demande comment l'agriculture de la Région va pouvoir survivre par rapport aux cours mondiaux. Le grand débat est de remettre en place un système de régulation. Le problème est plus large que le lait, toutes les filières sont touchées. Il n'y a aucune réponse à long terme et la dérégulation totale est pour 2014. De nouveaux systèmes de contractualisation doivent être inventés.

Monsieur le Maire conclut en insistant sur la solidarité des élus avec le monde agricole dans son ensemble.

☺

Monsieur le Maire rappelle que le prochain conseil municipal prévu initialement le 12 novembre 2009 est repoussé. La date sera communiquée ultérieurement.

L 'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Albert MERCERON

Jean-Michel BERNIER